

LE 03 JANVIER 2025

PETROLE, NON MERCI, A NONVILLE COMME AILLEURS !

L'audience sur le fond du Tribunal administratif de Melun concernant le recours déposé le 17 mai dernier par la Régie Eau de Paris contre l'arrêté préfectoral autorisant deux nouveaux forages pétroliers sur le site de Bridge Energies de Nonville (77) se tiendra le 9 janvier 2025 à 9 heures.

Entre-temps, Le 13 octobre dernier, **six associations** :

France Nature Environnement Ile-de-France et France Nature Environnement 77, les Amis de la Terre/France, Notre Affaire à Tous, le Réseau Action Climat et Reclaim Finance ont déposé deux **interventions volontaires** au soutien du recours initié par Eau de Paris.

De leur côté, **six communes et deux syndicats des eaux** en ont fait de même : Ville de Paris, Nonville, La Genevraye, Villemer, Moret-Loing-et-Orvanne, Lorrez-le-Bocage, SIAAEP Bocage et SIDEAU Moret.

Alors que la concession Bridge Energies est située dans le périmètre de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, classée par l'Unesco, située à 1,5 km en amont de point de captation d'Eau de Paris, ces nouveaux forages :

- Font peser d'importants risques pour l'alimentation en eau potable de 180 000 Parisien(ne)s et les habitant(e)s de la commune de Villemer ;
- Constituent des risques de pollution de la rivière du Lunain, zone Natura 2000 et de la nappe phréatique du « Champigny ».
- Sont également en contradiction avec les engagements de la France à sortir des énergies fossiles et nuisent ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les associations susnommées ayant déposé des interventions volontaires, ainsi que Greenpeace IDF, seront présentes à 9 heures devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du général De Gaulle, pour exprimer publiquement leur opposition à ces nouveaux forages. Elles invitent les professionnels de presse à venir les y rencontrer.

Contact presse :

Jean-François Dupont, Co-président de FNE Seine-et-Marne : dupontjean-francois@orange.fr,
0677147040



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**
SEINE-ET-MARNE

